Accusé de réception de la préfecture en date du mardi 20 mai 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Direction du Secrétariat Général

Arrêté n° 2025-376

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -
Madame Hanane BENZAIDI NEDJARI -
Direction Citoyenneté et Population

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-30 et L.2122-32 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2122-8 et R.2122-10 ;

Vu l'article 34-1 du Code Civil ;

Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'État civil ;

Vu l'avis du CST actant la réorganisation de la Direction Citoyenneté et Population ;

Considérant que Madame Hanane BENZAIDI NEDJARI est titulaire de son poste depuis le 28 avril 2025 et agent de la Mairie de Quartier du Clou-Bouchet ;

ARRÊTE

Art. 1 – Madame Hanane BENZAIDI NEDJARI, fonctionnaire titulaire de la Mairie de Niort, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour procéder à la légalisation des signatures et à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions prévues aux articles L.2122-30 et R.2122-8 du CGCT.

Art. 2 – Madame Hanane BENZAIDI NEDJARI est déléguée dans les fonctions d'Officier d'État Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

À ce titre, Madame Hanane BENZAIDI NEDJARI peut consulter les registres et valablement délivrer toutes copies et extraits d'actes d'état civil.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres et au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Niort, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 15/05/2025

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE